



Santé publique

Fonction publique hospitalière (2022)

Les salaires augmentent moins vite que l'inflation

Fin 2022, la fonction publique hospitalière (FPH) regroupe 1,2 million d'agents pour 1,1 million d'équivalents temps plein (EQTP) : 87 % travaillent dans des hôpitaux et 13 % dans des établissements médico-sociaux ; 70 % sont fonctionnaires, 23 % sont contractuels et 7 % sont des personnels médicaux (médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes).

Tous statuts confondus, le salaire net moyen dans la FPH atteint 2 734 euros par mois en 2022, soit + 4,8 % en euros courants par rapport à 2021, mais - 0,4 % en euros constants si l'on tient compte de la forte inflation.

En EQTP, le salaire net des fonctionnaires s'élève à 2 581 euros en 2022 (- 0,1 % en euros constants par rapport à 2021) ; celui des contractuels, à 2 030 euros (+ 1,0 %) ; enfin, celui des personnels médicaux, à 6 501 euros (- 1,5 %).

À profil identique (statut, âge, grade, catégorie hiérarchique et type d'employeur), les femmes perçoivent en moyenne 4,0 % de moins que les hommes. Divers autres facteurs peuvent expliquer cet écart, tels l'ancienneté, l'expérience acquise, etc.

Source : Jean-Luc Ntamakuliro Inema (Insee), Tsilavotojohery Andriamboavonjy et Christophe Dixte (Drees), « Les salaires dans la fonction publique hospitalière en 2022 – Le salaire net moyen baisse de 0,4 % en euros constants dans un contexte de forte inflation », *Insee Première* n° 2015 de septembre 2024 (4 pages).



Gérontologie

L'espérance de vie sans perte d'autonomie augmente

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a publié une étude issue du dispositif d'enquêtes Autonomie 2021-2025, un vaste programme d'enquêtes consacré au handicap et à la perte d'autonomie ⁽¹⁾. Cette étude porte sur les personnes en perte d'autonomie résidant à domicile. Elle analyse l'évolution de leur prévalence, en comparaison avec une enquête que la Drees a réalisée en 2015 ⁽²⁾.

En 2022, en France hexagonale, parmi les 18 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus, 16,7 millions vivent à domicile. Parmi celles-ci, entre 3 % et 8 % sont en situation de perte d'autonomie en référence au groupe iso-ressources (GIR), ce qui représente entre 540 000 et 1,3 million de personnes. Le GIR est un indicateur de la perte d'autonomie qui évalue l'éligibilité des personnes de 60 ans ou plus à l'allocation personnalisée d'autonomie



(1) – Alexis Louvel, Salimeh Monirijavid (Drees), « Perte d'autonomie à domicile : les seniors moins souvent concernés en 2022 qu'en 2015 », *Études et Résultats* de novembre 2024 (7 pages).

(2) – Mathieu Brunel (Drees), Amélie Carrère (Drees, Ined), « Les personnes âgées dépendantes vivant à domicile en 2015 », *Études et Résultats* de septembre 2017 (6 pages).

(APA) et détermine le niveau d'aide dont elles ont besoin pour réaliser des actes essentiels de la vie quotidienne. L'évaluation du GIR repose notamment sur leurs déclarations à l'égard des difficultés qu'elles rencontrent dans l'accomplissement de dix activités physiques et mentales (se laver, se déplacer, s'orienter, etc.).

Selon leur niveau de perte d'autonomie, les personnes âgées sont évaluées dans un des six GIR. Les personnes rattachées au GIR 1 à 4 sont éligibles à l'APA (celles ayant un GIR 1 ont le niveau de dépendance le plus élevé), tandis que celles évaluées en 5 et 6 sont considérées comme quasi autonomes.

Parmi les 60 ans ou plus, 1 % ont un niveau de perte d'autonomie sévère (GIR 1 ou 2), soit 200 000 à 220 000 personnes. D'autres mesures, reposant sur une liste d'activités plus restreinte que celle du GIR, estiment la proportion de 60 ans ou plus en perte d'autonomie sévère : elles sont 410 000 (2 %) avec l'indicateur de Katz ⁽³⁾ ou 230 000 personnes (1 %) avec l'indicateur de Colvez ⁽⁴⁾.

41 % des 60 ans ou plus ont une limitation fonctionnelle

Les personnes en situation de perte d'autonomie présentent au moins une limitation fonctionnelle sévère, qu'elle soit sensorielle, physique, relationnelle ou liée à la mémoire, à la concentration ou à l'organisation.

En 2022, 41 % des 60 ans ou plus vivant à domicile, soit 6,9 millions de personnes, ont une limitation fonctionnelle. Ce taux atteint 58 % chez les personnes de 75 ans ou plus. Les limitations fonctionnelles se manifestent par des difficultés à réaliser des activités du quotidien, telles que faire les courses, préparer les repas ou gérer des démarches administratives.

Parmi les personnes de 60 ans ou plus, 26 % déclarent une restriction d'activité sévère, soit 4,3 millions. Ce taux s'élève

à 47 % chez les 75 ans ou plus. Les femmes sont plus concernées que les hommes : 29 % des femmes de 60 ans ou plus relatent une restriction d'activité sévère, contre 22 % des hommes de cette même tranche d'âge.

Entre 2015 et 2022, la prévalence de la perte d'autonomie chez les 60 ans ou plus vivant à domicile a diminué, passant de 10 % à 8 %. Parallèlement, la proportion de personnes âgées accueillies en établissement a baissé. La part de celles bénéficiant de l'APA à domicile a également diminué, mais de manière plus modérée, passant de 4,6 % en 2015 à 4,3 % en 2022.

La baisse du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie (2,5 points) résulte de l'évolution de la pyramide des âges (0,5 point) et d'une réduction du taux de perte d'autonomie dans chaque tranche d'âge (2,0 points), principalement chez les 75 ans ou plus (1,5 point).

Perte d'autonomie des 60 ans ou plus : 4,2 ans pour les femmes et 2,4 pour les hommes

Les années d'espérance de vie d'une personne de 60 ans peuvent être partagées entre celles passées sans perte d'autonomie et celles vécues en situation de perte d'autonomie, indépendamment du lieu de résidence.

En 2022, l'espérance de vie à 60 ans des femmes est de 27,3 ans, dont 4,2 ans en moyenne sont vécus en situation de perte d'autonomie (2,9 ans à domicile et 1,3 an en établissement), représentant ainsi 15 % de leur espérance de vie à 60 ans.

Chez les hommes, l'espérance de vie à 60 ans est de 23,0 ans, dont 2,4 ans en moyenne sont passées en situation de perte d'autonomie (1,6 an à domicile et 0,7 an en établissement), soit 10 % de leur espérance de vie à 60 ans.

Autrement dit, l'espérance de vie sans perte d'autonomie à 60 ans a augmenté entre 2015 et 2022. Elle a progressé de 0,8 an chez les femmes et de 0,5 an chez les hommes.

La pensée hebdomadaire

« Dans un pays vieillissant, le vote des plus âgés pèse mécaniquement davantage : ils vont deux fois plus aux urnes que les jeunes. Et oriente les politiques publiques dans une direction plus conservatrice, à savoir, portées vers la protection, le principe de précaution, voire le repli sur soi, au détriment du financement des infrastructures d'avenir, de la recherche, ou encore des investissements dans les nouvelles technologies et des start-up, par essence risqués, mais essentiels à l'innovation. »

Béatrice Madeline, « En France, ce pays où les seniors sont (presque) rois », *Le Monde* du 14 septembre 2024.

(3) – L'échelle d'évaluation de Katz permet de déterminer le degré de dépendance. Elle consiste en un questionnaire évaluant les capacités dans diverses activités de la vie quotidienne : faire sa toilette, s'habiller, se coucher et se lever, aller aux toilettes, s'alimenter... Pour chaque activité, la réponse varie entre quatre scores allant de l'absence complète d'aide à la nécessité d'une aide totale.

(4) – L'indicateur de Colvez est un indicateur de mobilité qui est décliné en quatre modalités : les personnes qui sont confinées au lit ou au fauteuil (non roulant) ; celles qui ne sont pas confinées mais qui ont besoin d'aide pour la toilette et l'habillage ; celles qui ne sont pas confinées, qui n'ont pas besoin d'aide pour la toilette ou l'habillage mais qui ont besoin d'aide pour sortir du domicile ou de l'établissement ; autres cas (pas de limitation).

Le jeudi 5 décembre, à Montenay

L'arbre, pilier de nombreux écosystèmes

Le jeudi 5 décembre, de 17 h à 19 h 30, à Montenay (médiathèque, 1A rue de l'Ancienne mairie), en partenariat avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Mayenne Bas-Maine, le Réseau des collectivités mayennaises en marche vers le développement durable (association Synergies) organise une nouvelle rencontre dans le cadre du cycle sur la gestion du patrimoine arboré des communes.



Les arbres en ville sont souvent présentés comme une « *solution fondée sur la nature* » permettant de rafraîchir les villes. Mais ceux-ci jouent également un rôle plus discret, et pourtant tout aussi fondamental : celui de soutenir durablement la biodiversité. En effet, l'arbre tient une place centrale dans le maintien des écosystèmes, par les nombreux services qu'il rend :

- ✓ Au niveau du feuillage, la photosynthèse permet de séquestrer du carbone tout en rejetant de l'oxygène. Les feuilles régulent la qualité de l'air et les températures locales.
- ✓ Les racines maintiennent la stabilité, la structure et la fertilité des sols. Elles absorbent certains contaminants.
- ✓ Enfin, les arbres sont des supports de biodiversité pour de nombreuses espèces, à l'image de la noctule qui sera étudiée plus en détail au cours de la rencontre, qui peuvent les utiliser comme lieu de reproduction, logis, garde-manger, etc.

Les arbres sont également une ressource. En ville, ils ont de nombreux usages : articulation des espaces, modulation du paysage, filtration du bruit, bien-être... Cependant, ils sont souvent malmenés dans l'espace urbain. Une mauvaise gestion peut engendrer des conflits, des coûts élevés d'entretien, ou encore limiter les services rendus.

Programme :

- ✓ Rémi Bouteloup, chargé d'études environnement du CPIE Mayenne Bas-Maine : introduction sur le thème « Patrimoine arboré et biodiversité », avec les enjeux de biodiversité liés aux arbres.
- ✓ Jacqueline Arcanger, maire d'Ernée et vice-présidente de la communauté de communes de l'Ernée : démarche initiée pour un atlas de la biodiversité.
- ✓ Gervais Hameau, maire de Montenay : pratique mise en place par la commune en faveur des arbres.
- ✓ Visite de la commune : « À la recherche des habitats favorables aux chauves-souris ».

[Inscription](#)

Le jeudi 5 décembre, à Laval

« La France et l'Allemagne dans l'Union européenne »

Le jeudi 5 décembre, à 18 h 30, à la chapelle du lycée Ambroise-Paré, à Laval, en partenariat avec la ville de Laval, la Maison de l'Europe en Mayenne propose une conférence : « La France et l'Allemagne dans l'Union européenne », avec Christophe Clergeau, député européen, Jo Indekeu, ambassadeur de Belgique en France, et Patrick Schulze-Heil, chef de l'information de la chaîne Arte.

Depuis les traités de Rome en 1957, la France et l'Allemagne ont été les moteurs de l'Union européenne. Cependant, avec l'élargissement vers l'est et les évolutions politiques récentes, des questions se posent sur la solidité de leur alliance face aux défis et tensions internes de l'Union européenne.

Entrée libre.



Le mardi 10 décembre, à Laval

Kafka, le dernier été

Le mardi 10 décembre, à 20 h, au cinéma L'Avant-Scène, à Laval, dans le cadre de son projet « 35 ans de réunification (1989-2024) – Le mur de Berlin d'hier à aujourd'hui », la Maison de l'Europe en Mayenne propose une « *projection accompagnée* » du film *Kafka, le dernier été*, de Georg Maas et Judith Kaufmann, avec Sabin Tambrea, Henriette Confurius et Daniela Golpashin (drame, Allemagne, 2024, 98 mn, en version originale sous-titrée en français).

Synopsis : à l'été 1923, au bord de la Baltique, Franz Kafka fait la rencontre de Dora Diamant, jeune animatrice pour enfants dont il tombe éperdument amoureux. Le célèbre écrivain le sait, tout s'oppose à cette idylle : sa santé déclinante, son spleen chronique, la mainmise de son père sur sa vie. Mais auprès de la jeune femme, Franz Kafka retrouve le goût d'écrire et l'envie de profiter de chaque minute. Comme pour faire du temps qu'il lui reste un grand chef d'œuvre.

La séance sera « *accompagnée* » par Solange Lucas, chargée de cours à l'université d'Angers, qui prépare une thèse sur les conflits d'interprétation autour des récits courts de Franz Kafka.

Tarifs : séance habituelle à L'Avant-Scène.



Le jeudi 19 décembre, à Laval

La chanson de migrants, au cœur de l'Aveyron



Dans le cadre de la Journée internationale des migrants, le jeudi 19 décembre, à 20 h 30, à l'Avant-Scène, 29 allée du Vieux-Saint-Louis, à Laval, en partenariat avec l'association Citoyens du monde, l'association I.Care, centre de ressources et de prestations de soins en santé mentale auprès du public en situation d'exil et des professionnels, organise la projection du film documentaire : *Le Chant des Vivants*, de Cécile Allegra (France, 2022, 82 mn).

Synopsis : « *Survivants de la longue route de l'exil, de jeunes filles, de jeunes hommes, arrivent à Conques, au cœur de l'Aveyron. Là, une association, Limbo, entourée d'habitants accueillants, permettent au groupe de se poser un temps. Ces jeunes sont issus d'Érythrée, du Soudan, de Somalie, de Guinée, de République démocratique du Congo. À Conques, ils marchent, discutent, respirent... Peu à peu, le souvenir de la route s'atténue, et la parole renaît. Alors un jour surgit une idée un peu folle, celle d'une expérience collective.*

L'histoire commence à l'automne, dans ce petit bout de France, et se termine en juillet, dans l'éclat d'un été. De toutes leurs épreuves, ils feront une chanson. »

Temps d'échanges à l'issue de la projection.

Tarifs : 8 euros (plein tarif) ; 6,50 euros (tarif réduit) ; 5 euros (étudiants) ; 4,50 euros (moins de 14 ans).